



Auxiliaire Spécialisé(e) Vétérinaire

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Conseiller la clientèle
- Réaliser la gestion administrative
- Assurer l'hygiène
- Assister le vétérinaire

PRE REQUIS

- Etre au minimum âgé de 18 ans
- Avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau IV, Baccalauréat général, technologique ou professionnel, ou diplôme d'accès aux études universitaires
- Ou avoir obtenu la qualification AVQ GIPSA

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

- L'accès à la formation est conditionné par l'embauche chez un employeur vétérinaire libéral exerçant sur le territoire français qui accepte de conclure un contrat de travail pour une période déterminée (un an ou deux).
- Il est impératif en amont d'effectuer un stage de deux semaines (cumulées ou non) dans le secteur animalier et notamment dans des cliniques libérales. Ce stage permet à la fois de valider votre projet professionnel et de faciliter une embauche.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- UC 1 – Conseiller la clientèle
 - Accueillir la clientèle
 - Argumenter les mesures et les produits adaptés au besoin de l'animal et du client
- UC 2 – Réaliser la gestion administrative
 - Réaliser le secrétariat courant
 - Assurer le suivi des activités
- UC 3 – Assurer l'hygiène
 - Appliquer les procédures d'hygiène
 - Gérer le risque contaminant
- UC 4 – Assister le vétérinaire
 - Préparer le matériel et l'animal
 - Aider à la chirurgie, aux soins et aux examens

La durée de la formation est de 2 ans : 670 heures (contrat de professionnalisation) et 810 heures (contrat d'apprentissage)

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

04/11/2019 - INFREP TORCY

CRITERES QUALITE DUREE TOTALE DE LA FORMATION

Taux de réussite aux examens : 98 %

Taux de satisfaction des stagiaires : 96.6 %

Taux d'insertion professionnelle :

- A 3 mois : 75 %
- A 6 mois : 80 %



MODALITES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée par la voie de l'alternance soit dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, soit dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.
- Rythme hebdomadaire (1 jour de formation / 4 jours en entreprise).
- Apports théoriques et méthodologiques. Etude de cas concrets.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Evaluations certificatives écrites, orales et pratiques.
- La formation est conclue par une épreuve certifiante dans le but d'obtenir le Titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire, seul reconnu par la branche professionnelle & par le Ministère de l'Agriculture, et enregistrés au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

